



DELIBERATION n° 2016 – 4

Attendus et méthode de travail pour une analyse partagée des causes des tensions entre le Parc et le territoire et pour la recherche de solutions

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 18 février 2016 à 15h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum n'étant plus exigé aux termes de l'article R.331-28 du code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré,

- Donne un avis positif sur l'intérêt et l'objectif de cette démarche.
- Demande au Bureau de proposer un premier jet de cahier des charges et de méthode pour le prochain Conseil d'administration.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 18 février 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET